

LE 1ER OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 1^{er} octobre 2018, à 19h, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry Jonathan Goupil
Liette St-Pierre Steve Lapointe
Martine Rouillard

La séance est présidée par la mairesse, Madame Marielle Lemieux, et M^{me} Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

01-10-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal du 5 septembre 2018
 4. Suivi au procès-verbal
 - Forum touristique Bellechasse/Etchemins
 - Panneau radar
 - Limite de vitesse route 281
 5. Approbation des comptes à payer
 6. **ADMINISTRATION :**
 - NOTE Remise du rapport budgétaire septembre
 - NOTE Rapport de la mairesse & des conseillers responsables de différents dossiers
 - 6.1 Dépôt rôle d'évaluation (INFO)
 - 6.2 L'association pulmonaire du Québec
 - 6.3 Réservation heures année 2019 pour service inspection
 - 6.4 Formation sur la gestion des contrats municipaux
 - 6.5 Club Quad (INFO)
 - 6.6 Adoption budget révisé OMH
 - 6.7 Désignation contrat notarié & servitude
 - 6.8 Social des fêtes (INFO)
 - 6.9 Nomination membre du CCU
 - 6.10 Accommodement raisonnable
 - 6.11 Réservation collectes supplémentaires matières résiduelles
7. **VOIRIE :**
 - 7.1 Déneigement sporadique
 - 7.2 Acceptation travaux scellant rang du Lac
 8. **RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :**
 - 8.1 Formation & perfectionnement eau potable
 - 8.2 Puits
 - 8.3 Économisateur d'eau (INFO)

- 9. **SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE :**
- 9.1 Sécurité civile

- 10. **COMITÉ ET LOISIRS**
- 10.1 Jardin entre ciel & terre
- 10.2 Programme de soutien à la mise à niveau, amélioration des sentiers
- 10.3 Politique familiale (INFO)

- 11. **CORRESPONDANCE :**
- 11.1 Lettre de remerciement
- 11.2 Lettre de félicitations

- 12. **VARIA:**
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

02-10-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2018 soit adopté tel que rédigé et présenté.

ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2018

Forum touristique Bellechasse/Etchemins : Le conseiller Jonathan Goupil fait un résumé du forum touristique Bellechasse/Etchemins.

Panneau radar : Nous recevrons notre panneau radar dans la semaine du 16 octobre.

Limite de vitesse route 281 : Suite à notre demande de réduire la vitesse sur la route 281; le Ministère des Transports a fait une étude sur cette route. Ils ont rencontré un résident qui leur a expliqué les problèmes rencontrés. Ils ont été témoins de manœuvre de reculons aux Moulures modernes. Ils se sont informés auprès de la Sûreté du Qc. Le relevé de vitesse de 3h a indiqué en moyenne 82km/h. La vitesse est cohérente avec l'environnement qui s'y prête. Nous avons moins de 900 véhicules par jour qui y circulent. Il n'accepte pas de réduire la vitesse pour toutes ces raisons.

03-10-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER le paiement des factures inscrites au document remis par la directrice générale aux membres du Conseil, soit un total de 200 648.73\$ pour octobre 2018, car les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

NOTE **ADMINISTRATION**
Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de septembre est remis à chaque membre du conseil municipal.

NOTE **Rapport des conseillers de différentes rencontres**
Mme la mairesse nous fait un résumé des rencontres qu'elle a eu durant le mois dernier.
Martine Rouillard nous fait un résumé de la 1^{re} rencontre du 150^e.
Liette St-Pierre nous informe du comité des Loisirs ainsi que de l'activité d'Halloween.

INFO **DÉPÔT RÔLE D'ÉVALUATION**

La Directrice générale informe le conseil que le nouveau rôle a été déposé pour 3 ans (2019-2020-2021) l'augmentation moyenne est de 10% par rapport au dernier rôle déposé en octobre 2017.

Pour le résidentiel, l'augmentation moyenne est de 8% et les terres boisées est de 9%.

INFO **L'association pulmonaire du Québec** nous propose d'acheter une trousse au coût de 269\$ pour sensibiliser nos citoyens contre le radon. Au Québec 8 personnes meurent chaque jour d'un cancer du poumon associé à l'exposition au radon. Le conseil décide de ne pas acheter de trousse de sensibilisation.

04-10-18 **RÉSERVATION HEURES ANNÉE 2019 POUR SERVICE D'INSPECTION**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 5.1 de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins, chaque municipalité doit faire connaître par résolution, avant le 15 octobre de chaque année, le nombre d'heures requises pour ledit service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RÉSERVER 275 heures auprès de la MRC des Etchemins pour le service d'inspection au cours de l'année financière 2019.

ADOPTÉE

05-10-18 **FORMATION SUR LA GESTION DES CONTRATS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE PERMETTRE à la directrice générale d'aller suivre une formation sur la gestion des contrats municipaux le 28 novembre prochain à Lac-Etchemin au coût de 307\$ avec repas.

ADOPTÉE

INFO

CLUB QUAD

Une rencontre aura lieu le 4 octobre prochain à 18h30 avec M. Max Vidal, président du Club Quad de Daaquam, à 19h30, une rencontre avec M. Jean-Pierre Fortier, président du Club Quad de Bellechasse.

06-10-18

ADOPTION BUDGET RÉVISÉ OMH

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la révision budgétaire 2018 déposée par
l'*Office municipal d'habitation* (OMH) au montant de 1863\$.

ADOPTÉE

07-10-18

**DÉSIGNATION MAIRE & DIRECTRICE GÉNÉRALE
CONTRAT NOTARIÉ & SERVITUDE**

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu unanimement par les conseillers présents;

DE DÉSIGNER Madame la Mairesse Marielle Lemieux et
Madame Dany Robert, directrice générale pour la signature des
contrats notariés pour l'achat des parties de terrains # 5 067 435
& # 5 067 447. Ainsi que la signature de servitude sur le terrain
5 067 882, # 6 256 035 & l'annulation de la servitude sur le
terrain # 5 067 655.

ADOPTÉE

INFO

SOCIAL DES FÊTES

Il est discuté de la tenue d'un social des fêtes entre les membres
du Conseil, des employés et les pompiers volontaires ainsi que le
conjoint respectif de chacun, qui aura lieu à la Villa des Érables, le 8
décembre 2018.

08-10-18

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU)**

ATTENDU QUE le règlement municipal N° 164-92 exige que le
Comité Consultatif d'Urbanisme soit composé de deux membres du
conseil, un officier municipal et deux résidents de la municipalité et que
ces personnes soient nommées par voie de résolution;

ATTENDU QUE suite à la démission de la conseillère Roxanne Nolet,
ce poste était vacant.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE M. Régis Prévost soit nommé membre du comité
consultatif d'urbanisme (CCU) en date du 5 octobre prochain.

ADOPTÉE

09-10-18

ACCOMMODEMENT RAISONNABLE

Il est proposé par Steve Lapointe,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE DÉSIGNER la Directrice générale Dany Robert comme répondante en matière d'accommodement raisonnable.

ADOPTÉE

10-10-18

RÉSERVATION DES COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ÉTÉ 2019

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse demande à toutes les municipalités locales de confirmer le nombre de collectes supplémentaires de bacs verts pour l'été 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RÉSERVER, auprès de la MRC de Bellechasse, 5 collectes supplémentaires de bacs verts, soit du 24 juin au 19 août 2019;

ADOPTÉE

11-10-18

VOIRIE
DÉNEIGEMENT SPORADIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les demandes énumérées ci-après afin que certains rangs municipaux soient entretenus sporadiquement c'est-à-dire :

1. Mme Line Labonne et M. Yvon Coulombe, pour le rang Saint-Armand jusqu'à la virée qui est près de la limite de Saint-Fabien-de-Panet;
2. M. Alphonse Lecours pour le rang Saint-Anselme sur une longueur additionnelle d'environ 106 mètres;
3. M. Oscar Poulin pour le rang St-Hilaire Nord jusqu'à son érablière.

CONSIDÉRANT QU'IL y a un plan d'eau sur le rang Saint-Charles Nord qui doit être toujours accessible aux camions du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement sporadique sera effectué lorsque des accumulations de neige de 12 à 15 centimètres auront recouvert la chaussée et seulement lorsque l'entrepreneur aura terminé l'entretien des chemins municipaux prévus à son contrat;

CONSIDÉRANT QU'UNE signalisation routière sera installée sur les rangs qui seront entretenus sporadiquement, pour indiquer que ces chemins sont fermés à la circulation routière pour les mois d'octobre à mai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les membres du Conseil acceptent de déneiger **sporadiquement** les rangs Saint-Armand, Saint-Hilaire Sud & Saint-Joseph, au tarif horaire de 125\$/h soumis par notre entrepreneur des chemins d'hiver;

CONCERNANT l'ouverture du rang St-Hilaire Nord, nous y reviendrons à une séance ultérieure.

QUE le déneigement additionnel du rang Saint-Charles Nord sur 1,8 kilomètre et de 106 mètres additionnels sur le rang Saint-Anselme, le rang Saint-Cyrille d'une longueur additionnel de 1,2 km sont ajouté au contrat d'entretien **régulier** des chemins d'hiver, au coût additionnel de 5 040\$ pour le rang Saint-Charles Nord, de 296,80 \$ pour la portion du rang Saint-Anselme, et de 3 360\$ pour le rang Saint-Cyrille, le tout taxes en sus.

ADOPTÉE

INFO

RENCONTRE AVEC LES ENTREPRISES FORESTIÈRES INC.

Une rencontre avec Les Entreprises Forestières inc. aura lieu le 18 octobre prochain avant le début de l'hiver.

INFO

NIVELEUSE RANG ST-CYRILLE

Nous avons engagé M. Donald Laliberté pour passer la niveleuse dans le Rang St-Cyrille.

ACCEPTATION DES TRAVAUX SCELLANT RANG DU LAC

Les travaux de scellant dans le rang du Lac ont été effectué le 27 septembre dernier. Les travaux sont acceptés et sont dans la liste des comptes à payer.

12-10-18

**RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
FORMATION & PERFECTIONNEMENT EAU POTABLE**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE PERMETTRE à Yves Lapointe de suivre la formation de mise à niveau sur la réglementation en traitement de l'eau potable pour opérateur (formation théorique) au coût de 175\$ pour une journée. Le cours est à Québec le 3 décembre prochain.

ADOPTÉE

13-10-18

PUITS

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER la proposition de travail d'AKIFER pour effectuer un levé de sismique réfraction dans les secteurs de recherche identifiés dans l'avis technique du 17 septembre dernier au coût de 11 500\$ (taxes en sus). De prioriser le secteur # 3.

QUE l'objectif de ce levé est de rechercher des structures et/ou des réseaux de fracturation pouvant être propices à la circulation et l'emmagasinement d'eau souterraine dans le socle rocheux.

QUE le résultat de ces travaux permettra, le cas échéant, de localiser des cibles pour la réalisation de forages exploratoires

dans le but de localiser une source d'alimentation en eau potable alternative aux puits expérimentaux SM16-1 & SM16-3.

ADOPTÉE

14-10-18

TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et a déchargé le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2019.

ADOPTÉE

INFO

ÉCONOMISATEUR D'EAU

Madame la mairesse explique que nous pouvons acheter une trousse pour économiser l'eau. Que les coûts seraient moins élevés pour le citoyen si la municipalité en paie une partie. Le conseil décide pour le moment de ne pas acheter de trousse.

SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE

15-10-18

**SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -
VOLET 1**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

QUE la municipalité autorise la Directrice générale Dany Robert à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

16-10-18

**SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -
VOLET 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont

prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Camille, Ste-Justine, Ste-Sabine, Saint-Cyprien pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise la Directrice générale Dany Robert à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

17-10-18

RÉSOLUTION PLAN DE MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Magloire a reçu une demande de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) pour élaborer le plan de mesures d'urgence en sécurité civile avec les municipalités faisant partie prenante de la régie des incendies;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement favorisera l'octroi d'une subvention supplémentaire pour la mise en place du plan de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mesures d'urgence en sécurité civile doit être préparé dans un avenir rapproché, et que nous avons jusqu'au début janvier 2019 pour déposer une demande de subvention auprès du Ministère de la Sécurité civile pour l'aide financière pour l'élaboration du plan de mesures d'urgence:

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire accepte de se regrouper avec les municipalités faisant partie prenante de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) pour l'élaboration du plan de mesures d'urgence en sécurité civile, et demander une aide financière au Ministère de la Sécurité civile;

ADOPTÉE

18-10-18

APPROUVER RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA RISEDE

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie des incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) a adopté lors de sa séance ordinaire du 26 septembre 2018 le règlement d'emprunt no.03-2018;

ATTENDU QUE ce règlement a pour but d'acquérir un camion de service neuf 2018 (pick-up 4 x 4);

ATTENDU QUE pour effectuer cette acquisition, ladite Régie des incendies se doit d'effectuer un emprunt de 42,561\$, remboursable en cinq (5) ans sur une dépense totale de 42,561\$;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 607 du Code municipal du Québec, le conseil de chaque municipalité doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci et que s'il ne le fait pas, le règlement est réputé approuvé;

EN CONSÉQUENCE, de ce qui précède,

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal de Saint-Magloire approuve le règlement d'emprunt no. 03-2018 tel qu'adopté par le conseil d'administration de la régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) à sa séance ordinaire du 26 septembre 2018 et soumis à ce conseil municipal pour adoption.

ADOPTÉE

19-10-18

COMITÉ ET LOISIRS
JARDIN ENTRE CIEL & TERRE

CONSIDÉRANT QUE Madame Euréka Simard, coordonnatrice & cofondatrice des Amis du Jardin entre Ciel & Terre souhaite présenter dans le cadre de sa prochaine programmation culturelle un concert de Noël avec l'Ensemble Vox, le samedi 1^{er} décembre prochain, à 14h, à l'église de Saint-Magloire;

CONSIDÉRANT QU'afin de les aider à présenter ce spectacle, ils sollicitent la municipalité pour une aide financière de 250\$ à titre de partenaire de l'événement. En échange, nous recevrons cinq paires de billets et une belle visibilité.

CONSIDÉRANT QU'elle nous demande d'avoir accès gratuitement au local de l'Âge d'or pour accueillir les choristes le jour du concert.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER un montant de 250\$ à Euréka Simard, coordonnatrice & cofondatrice des Amis du Jardin entre Ciel & Terre pour les aider à présenter un spectacle de Noël.

DE PRÊTER gratuitement la salle de la FADOQ pour accueillir les choristes le jour du concert.

ADOPTÉE

20-10-18

**PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU,
AMÉLIORATION DES SENTIERS**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Magloire autorise la présentation du projet du mont Bonnet et des sentiers Les Verts Boisés au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Magloire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire désigne Madame Dany Robert, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

21-10-18

POLITIQUE FAMILIALE

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADHÉRER au CAMF (Carrefour Action Municipale & Famille) au coût de 76 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCES & INFORMATIONS

La Municipalité a reçu une lettre de remerciement des jeux intervillages pour notre soutien financier aux jeux intervillages qui a eu lieu le 18 aout dernier.

22-10-18

JEUX INTERVILLAGES

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ENVOYER une motion de félicitations à ceux qui ont formé l'équipe de Saint-Magloire.

ADOPTÉE

La Municipalité a reçu une lettre de félicitations pour les dos d'âne qui ont été installés dans le village pour ralentir la vitesse et ainsi sécuriser les enfants qui circulent dans le village.

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

23-10-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

« Je, Marielle Lemieux, maire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL **ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE DU 30 SEPTEMBRE** **2018**

9 août 2018 :

Avis public d'élection

Le poste de conseiller numéro 6 est ouvert aux candidatures.

Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection, du 17 au 31 août 2018. La mise en candidature doit être remise entre 9 heures et midi et de 13 heures à 16 h00, excepté le vendredi 31 août où le bureau est ouvert du 9 heures à 16h30 en continue.

Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le 30 septembre 2018 et un vote par anticipation sera tenu le 23 septembre 2018.

☞ **Tous les avis pour cette élection ont été affichés au bureau municipal et à la Salle Municipale. .**

J'ai nommé Mme Brigitte Nicol pour agir à titre de secrétaire d'élection.

31 août 2018 :

Dernier jour pour produire une déclaration de candidature.

- ✓ **Dépôt de la déclaration de candidature de M. Normand Brochu le 30 août 2018 à 9h47.**
- ⌚ **Déclaration acceptée à 9h47.**
- ✓ **Dépôt de la déclaration de candidature de M. Régis Prévost le 30août 2018 à 15h58.**
- ⌚ **Déclaration acceptée à 15h58.**

30 août 2018 :

Dépôt de la liste électorale

31 août à 16h31 :

↗ Au poste N° 6 : Il y aura élection entre M. Normand Brochu et M. Régis Prévost.

4 septembre 2018:

Avis public aux propriétaires uniques et aux copropriétaires indivis d'un immeuble et un Avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

5 septembre 2018 :

Avis public de la révision de la liste électorale municipale.

5 septembre 2018 :

Avis public du scrutin.

10 septembre 2018 :

Envoi postal à chaque adresse de l'avis d'inscription indiquant les personnes inscrites sur la liste électorale et à chaque adresse résidentielle l'avis indiquant une absence d'inscription.

13 septembre 2018 :

Commission de révision de 19 heures à 22 heures.

17 septembre 2018 :

Commission de révision de 10 heures à 13 heures.

23 septembre 2018 :

Vote par anticipation de 12h00 à 20 heures.

30 septembre 2018 :

Jour du scrutin et du dépouillement des votes.

Recensement des votes :

684 électeurs sont inscrits sur la liste électorale.

↗ Au poste N° 6:

Il y a eu 162 bulletins de vote valides et 3 bulletins ont été rejetés.

Les candidats ci-dessous mentionnés, ont reçu le nombre de vote suivant :

M. Normand Brochu	59
M. Régis Prévost	103

5 octobre 2018 :

Proclamation du candidat Régis Prévost au poste de conseillère # 6.

Affichage de l'Avis public du résultat d'élection et envoi au MAMROT.

**Dépôt des documents aux archives de
la municipalité.**

Dépenses électorales :	Personnel électoral	↔	3 324.40\$
	Matériel électoral	↔	665.35\$
	Frais Postaux	↔	<u>356.96\$</u>
			4 346.71\$

Mme Dany Robert, Présidente d'élection